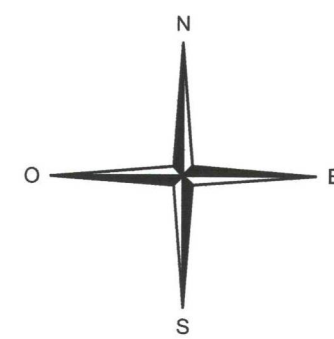


Commune d'Echandens

Plan général d'affectation

67390

156 600



Approuvé par la Municipalité
le 15 mai 2006

Le Syndic: Le Secrétaire:

Modifications approuvées
par la Municipalité
le 13 mai 2008

Le Syndic: Le Secrétaire:

Adopté par le Conseil communal
d'Echandens dans la séance
du 24 novembre 2009

Le Président: Le Secrétaire:

Mise en vigueur
le 30 SEP 2009

Soumis à l'enquête publique
du 16.06.2006 au 17.07.2006

Le Syndic: Le Secrétaire:

Modifications soumises à
l'enquête complémentaire
du 16.05.2008 au 16.06.2008

Le Syndic: Le Secrétaire:

Approbation préalable par le
Département compétent
le 9 JUL 2009

Le Chef du Département:

Etabli sur la base des données cadastrales du 3 décembre 2007, fournies par

MOSINI et CAVIEZEL SA
Ingénieurs EPF-SIA Géomètres officiels
Rue Louis de Savoie 72 1110 Morges
Tél. 021 804 75 75 - Fax 021 804 75 76 - morges@mosini-caviezel.ch

Authentifié le: 15 janvier 2009

Signature:

Légende

Zone du village traitée par plan spécial

Zone d'habitation collective

Zone de villas

Zone industrielle et à prescription spéciale

Zone artisanale

Zone constructible traitée ou à traiter par plan de quartier (PQ) ou plan partiel d'affectation (PPA)

Zone constructible à traiter par plan d'ensemble

Accès obligatoires

Zone de constructions d'utilité publique et d'équipement collectif

Zone viticole

Zone agricole

Alignement d'arbres et zone de verdure (dont partie de parcelle 504)

Zone protégée du couloir de la Venoge

Aire forestière délimitée / non délimitée

Zone des infrastructures de transports (chemin de fer / autoroute)

PAC Venoge, périmètre 2

PAC Venoge, couloir de déclassement des zones à bâtir situées à moins de 30 m. du cours d'eau (art, 25)

Alt. max. : 434 m.

Parcelles 275, 276, 280, 281, 415, 1340 exclues de l'adoption du PGA par le Conseil Communal dans sa séance du 24.11.2008

Parcelles maintenues dans leur affectation selon PGA du 18.01.84

Zone intermédiaire
Zone agricole
Zone viticole



Secteurs 03, 04, 05 et 08 non mis en vigueur par le DEC le 30 septembre 2009

Echelle 1:5000

0 m 100 m 200 m 300 m 400 m 500 m